



Demande de CSE Extraordinaire pour risque grave concernant la santé des salariés de la rédaction nationale

Dans un texte intitulé "la rédaction témoigne", datant du 22 novembre, la SDJ de France3 Rédaction Nationale a pu recueillir les témoignages de 25 journalistes et JRI faisant état d'un fonctionnement à deux vitesses de la rédaction nationale, un fonctionnement occasionnant :

- souffrance au travail ;
- disqualification ;
- discrimination professionnelle ;
- perte de sens ;
- dépossession de leur savoir-faire, ceci pour une partie des journalistes dont l'activité est limitée à des tâches subalternes ceci alors même qu'ils ont fait leurs preuves et ne démeritent pas.

Ces journalistes pourtant expérimentés, sont relégués aux micros-trottoirs et aux interviews sèches qu'ils réalisent pour les transmettre aux « plumes » du 13h et du 20h, en attendant au montage de recevoir les « éléments de tournage » à adopter pour réaliser le sujet qui sera diffusé.

Ce traitement n'est pas sans impact sur leur santé morale et psychique :

- ils sont infantilisés, déconsidérés et ne voient aucune issue leur permettant d'être un jour reconnus à leur juste valeur ;
- Certains se sont tournés vers la médecine du travail pour tenter de faire face au mal-être que cette situation génère, d'autres ont saisi la presse pour faire entendre à la direction de France Télévisions ce que leurs managers ignorent au quotidien.

Trois articles évoquent cette violence managériale et sociale inouïe mais aussi cette discrimination qui ne dit pas son nom (le Monde, l'Humanité, le Blast).

Malgré la gravité des faits dénoncés, et la douleur exprimée dans les propos recueillis, la direction de l'information n'a, à ce jour, pas traité ce problème qui impose de responsabiliser le management.

Face à cela, les élus du CSE Siège se doivent d'agir et de demander des comptes à la direction.

Les témoignages diffusés, démontrent en effet l'existence d'un risque grave et caractérisé, qui met en péril la santé de ces salariés.

Au delà de situations individuelles, c'est un vrai problème structurel qu'il convient de traiter.



C'est la raison pour laquelle, les élus demandent la tenue rapide d'un CSE extraordinaire pour traiter cette question et y apporter des solutions.

La date du 16 janvier après-midi est, au vu de leur emploi du temps est la date souhaitée pour la tenue de ce CSE extraordinaire.

Paris le, 9 janvier 2025

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC s'associent.